

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 24726 Numéro SIREN : 838 071 199 Nom ou dénomination : 313 ART PROJECT PARIS

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2020 sous le numéro de dépôt 95612

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 06-11-2020

N° DE DEPOT : 095612

N° GESTION : 2019B24726

N° SIREN : 838071199

DENOMINATION : 313 ART PROJECT PARIS

ADRESSE : 10 avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

MILLESIME : 2019

ARTPROJECT

Numéro SIRET : 83807119900015

Code APE : 4778C

10 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT
75008 PARIS

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉ AU 31/12/2019

le 3/11/2019

"Certifié conforme à l'original"



Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan	2
ACTIF	2
<i>Actif immobilisé</i>	<i>2</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>2</i>
PASSIF	3
<i>Capitaux Propres</i>	<i>3</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>3</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>3</i>
Compte de résultat	4
Annexes 2020	6
PREAMBULE	6
REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	6
<i>AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS – COVID-19</i>	<i>7</i>
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	8
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	9
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	10
COMPTE RENDU DES TRAVAUX	11
RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	12

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise ARTPROJECT pour l'exercice du 01/03/2018 au 31/12/2019 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 12 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	182 903,00 Euros
chiffre d'affaires	179 924,23 Euros
résultat net comptable	6 558,49 Euros

Fait à PARIS
Le 16/10/2020

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet PHILIPPON XAVIER

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/03/2018 au 31/12/2019 (22 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	39 130	6 357	32 773		32 773
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	18 861		18 861		18 861
TOTAL (I)	57 991	6 357	51 634		51 634
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	2 154		2 154		2 154
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20 944		20 944		20 944
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	69 314		69 314		69 314
Disponibilités	38 858		38 858		38 858
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	131 269		131 269		131 269
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	189 260	6 357	182 903		182 903

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/03/2018 au 31/12/2019 (22 mois)	Néant	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)	5 000		5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	6 558		6 558
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	11 558		11 558
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	107 371		107 371
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 817		62 817
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 157		1 157
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	171 345		171 345
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	182 903		182 903

Compte de résultat

Présenté en Euros

	du 01/03/2018 au 31/12/2019 (22 mois)			Néant	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	85 394	30 748	116 142		116 142	N/S
Production vendue biens						
Production vendue services	7 000	56 783	63 783		63 783	N/S
Chiffres d'affaires Nets	92 394	87 530	179 924		179 924	N/S
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits			0			
Total des produits d'exploitation (I)			179 924		179 924	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			67 532		67 532	N/S
Variation de stock (marchandises)			-2 154		- 2 154	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			99 706		99 706	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales			382		382	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations			6 357		6 357	N/S
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			385		385	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			172 209		172 209	N/S
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			7 715		7 715	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)						
RESULTAT FINANCIER (V-VI)						
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			7 715		7 715	N/S

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	du 01/03/2018 au 31/12/2019 (22 mois)	Néant	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 157		1 157	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	179 924		179 924	N/S
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	173 366		173 366	N/S
RESULTAT NET	6 558		6 558	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes 2020

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 22 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 182 903,00 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 6 558,49 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/10/2020 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS – COVID-19

Si cette crise n'a aucun effet sur l'activité d'une entité, il en est fait mention dans son annexe ;

- compte tenu de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise et de ses conséquences, les incertitudes susceptibles d'affecter la pertinence de l'information comptable telle que présentée au 31 décembre 2019 sont mentionnées dans l'annexe accompagnées le cas échéant, des impacts connus et estimables à la date d'établissement de ces comptes ;

- les informations sur cet événement peuvent être de nature qualitative ou quantitative. À titre d'exemples, elles peuvent porter sur les éléments suivants :

- . L'évolution du chiffre d'affaires estimé à la date d'arrêté des comptes annuels ;
- . Les fermetures de site ;
- . Le recours à des mesures de chômage partiel ;
- . La mise en place de restructuration des emprunts et le recours à des prêts garantis par l'État ;
- . L'évolution du montant des créances échues non réglées.

Annexes 2020 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 57 991

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		39 130		39 130
Immobilisations financières		18 861		18 861
TOTAL		57 991		57 991

Amortissements et provisions d'actif = 6 357

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		6 357		6 357
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL		6 357		6 357

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Inst.agenc.divers	21 111	3 530	17 581	5 ans
Mat.bureau &informat	3 890	531	3 359	3 ans
Mobilier	14 129	2 296	11 833	Non amortiss.
TOTAL	39 130	6 357	32 773	

Annexes 2020 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 5 000**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	5000	1,00	5 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	5000	1,00	5 000

Annexes 2020 (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 179 924**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	116 142	64,55 %
Produits des activités annexes	63 783	35,45 %
TOTAL	179 924	100.00 %

Annexes 2020 (suite)**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Le Cabinet CABINET PHILIPPON, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par ARTPROJECT,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2019 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	182 903
Chiffre d'affaires hors taxes	179 924
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	6 558

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour CABINET PHILIPPON
Fait à PARIS le 15/10/2020

Annexes 2020 (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2019	28/02/2018	28/02/2018	28/02/2018	28/02/2018
Durée de l'exercice	22 mois	mois	mois	mois	mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	5 000				
b) Nombre d'actions émises	5 000				
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	179 924				
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	14 073				
c) Impôt sur les bénéfices	1 157				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	12 916				
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	6 558				
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	3				
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	1				
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	382				

Observations complémentaires

313 ART PROJECT PARIS
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 10 Avenue Franklin Roosevelt, 75008 PARIS
838 071 199 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2020

L'an 2020,
Le 30 juin,
A 10 heures 30,

Les associés de la société 313 ART PROJECT PARIS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 10 Avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS, sur convocation faite par courrier électronique adressée le 15 mai 2020 à chaque associé.

Sont présents :

Monsieur Julien DUBOUX, titulaire de 2450 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Monsieur Bonaventure KWAK, titulaire de 2550 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 5000 actions sur les 5000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bonaventure KWAK, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Julien DUBOUX est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019,
- le rapport du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,

313 ART PROJECT PARIS
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 10 Avenue Franklin Roosevelt, 75008 PARIS
838 071 199 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 6 558 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 558 euros
A la réserve légale	500 euros
Solde	----- 6 058 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 6 058 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Bonaventure KWAK



- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport établi par le Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 6 558 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 558 euros
A la réserve légale	500 euros

Solde	6 058 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 6 058 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Bonaventure KWAK

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bonaventure KWAK', written in a cursive style.

Le secrétaire
Julien DUBOUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Julien DUBOUX', written in a cursive style.

313 ART PROJECT PARIS
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 10 Avenue Franklin Roosevelt, 75008 PARIS
838 071 199 RCS PARIS

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 6 558 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 558 euros
A la réserve légale	500 euros

Solde	6 058 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 6 058 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

313 ART PROJECT PARIS
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 10 Avenue Franklin Roosevelt, 75008 PARIS
838 071 199 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 6 558 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 558 euros
A la réserve légale	500 euros

Solde	6 058 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 6 058 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Bonaventure KWAK

